

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE VENDREDI 30 JANVIER 2026**

<b>CONSEILLERS MUNICIPAUX :</b>	
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	11
Procurations :	3
Absente :	1

L'an deux mille vingt-six et le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présents par procuration :** Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie Madame à BEILLA-PANTEL Emilie à Madame Sandrine CONSTANT, Madame GOEURY Béatrice à Madame SOULIER Anne.

**Absente :** DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**7 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 - ACQUISITION, REHABILITATION ET AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ANCIEN BATIMENT DE LA CRECHE – CREATION D'UN POLE COMMUNAL DE SOINS ALTERNATIFS ET DE BIEN ETRE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** la convention d'occupation conclue entre la commune et l'hôpital, relative à l'utilisation du bâtiment de l'ancienne crèche, arrivant à échéance en juillet 2026 ;

**Considérant** le succès du projet communal d'accueil de praticiens de soins alternatifs et de bien-être au sein de ce bâtiment, répondant à une demande locale croissante en matière de services de proximité ;

**Considérant** la nécessité de pérenniser cette activité par l'acquisition du bâtiment et sa réhabilitation complète afin de garantir des conditions d'accueil conformes aux normes actuelles, notamment en matière de sécurité, d'accessibilité, de performance énergétique et d'acoustique ;

**Considérant** l'intérêt général du projet, visant à la valorisation du patrimoine existant, au maintien des services en milieu rural et à l'amélioration de l'offre communale ;

**Monsieur le Maire expose** au Conseil municipal que la commune projette :

- l'acquisition du bâtiment de l'ancienne crèche appartenant à l'hôpital, pour un montant de **75 000 € HT** ;
- la réalisation de travaux de réhabilitation comprenant notamment la réfection de la couverture, l'isolation thermique par l'extérieur des murs, l'isolation des combles,

l'amélioration de l'acoustique intérieure, la mise aux normes des installations électriques et de l'accessibilité, ainsi que l'extension de la salle commune sous le porche existant ;

- la création de raccordements indépendants aux réseaux (eau, électricité, télécommunications) ;
- la réalisation de l'ensemble des études techniques et la maîtrise d'œuvre confiée à un architecte.

Le montant prévisionnel global de l'opération, **incluant l'acquisition du bâtiment, les travaux, les divers, études et honoraires de maîtrise d'œuvre**, est estimé à : **419 880 € HT** ;

Le plan de financement est le suivant :

Désignation	%	€ HT
Etat (DETR, DSIL, Fond Vert...)	50.00%	209 940.00 €
Région	10.00%	41 988.00 €
Département	20.00%	83 976.00 €
Autofinancement	20.00%	83 976.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>419 880,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve** le projet d'acquisition et de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la crèche ;
- **approuve** le montant prévisionnel global de l'opération arrêté à **419 880 € HT** ;
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition du bâtiment auprès de l'hôpital et à signer l'acte notarié correspondant ;
- **autorise** Monsieur le Maire à engager les procédures nécessaires à la réalisation des travaux et à signer l'ensemble des marchés, contrats et conventions afférents au projet ;
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention mobilisable, et notamment la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**, ainsi que toute autre aide financière ;
- **inscrit** les crédits nécessaires au budget communal.



Le Maire,

Samuel SOULIER